

Itinérance Free Mobile/Orange, l'Arcep en mode désintox

Sébastien Soriano, [président de l'Arcep](#), a donné une interview à nos confrères du Figaro qui ne souffre d'aucune ambiguïté sur sa feuille de route. Dans son viseur, il y a l'accord d'itinérance entre Free Mobile et Orange. A son lancement, le 4^{ème} opérateur avait contracté un accord de roaming avec Orange pour palier à sa faible couverture réseau. Cet engagement avait fait grand bruit auprès des autres opérateurs dont SFR qui avait été débouté de sa plainte auprès de la Commission européenne.

Le dirigeant du régulateur des télécoms a donc annoncé qu'il comptait « *organiser la fin de l'itinérance* ». Pour bien marquer les esprits et montrer sa singularité, il explique que « *si l'itinérance se transforme en drogue de substitution, ce n'est pas bon* ». Et la métaphore d'un Free Mobile accroc ne s'arrête pas là. « *Il faut organiser le sevrage. Pour aller vers un modèle où, en zone dense, chacun a son réseau et, en zone moins dense, les réseaux sont mutualisés* », souligne Sébastien Soriano. Il rejoint ainsi les conclusions de l'Autorité de la Concurrence qui avait précisé dans un avis sur le sujet que cet accord ne devait pas aller au-delà de son échéance prévue en 2018, voire devait s'arrêter par « *plaques régionales* » à partir de 2016. Un moyen de pousser Free Mobile à respecter ses obligations de couverture réseaux et à Orange se se passer d'une manne financière non négligeable.

Accord de mutualisation SFR-Numericable et Bouygues Telecom sous surveillance

La sortie de Sébastien Soriano tombe aussi précisément au moment où la Loi Macron adoptée à l'Assemblée Nationale donne des pouvoirs supplémentaires au régulateur sur les questions de mutualisation des réseaux. Le président de l'Arcep attend maintenant l'examen de la loi au Sénat pour commencer la discussion avec les opérateurs concernés, sans se mettre la pression sur des questions d'agenda, « *nous n'avons pas d'a priori sur le calendrier: il sera exigeant, mais cohérent avec la faisabilité sur le terrain* ».

Un autre accord devrait bénéficier de la sollicitude du régulateur et de la loi Macron : celui portant sur la mutualisation des infrastructures mobiles entre Bouygues Telecom et SFR-Numericable. Pour le dirigeant, « *selon certains cet accord va trop loin* », sans toutefois préciser les détails de ces excès.

A lire aussi :

[L'Arcep obligée de déréguler le prix des SMS](#)

[Sébastien Soriano \(Arcep\) : « Compétitivité, accessibilité, neutralité »](#)